



**Compte rendu de la réunion des  
DP de l'Entreprise  
Challancin Prévention et Sécurité (CPS)  
Secteur IDF  
Réunion du 25 septembre 2019**

NOM		OS	PRESENT
BARBOSA NELSON	Membre titulaire	CFTC	X
BAZZINE AZIZ	Membre titulaire	CGT	
DORCELY NATALIE	Membre titulaire	FO	
N'GUESSAN KOUASSI BERNARD	Membre titulaire	SUD	
AKPA AKPRESS	Membre suppléant	CFTC	
BOUTERFAS LARBI	Membre suppléant	CGT	
BINATE SOULEYMANE	Membre Titulaire	SUD	
TOURE DRISSA	Membre titulaire	UNSA	
AMOURA AMOKRANE	Membre titulaire	CFTC	
FERDI FARID	Membre titulaire	CGT	
SAM REACHBOTTRA	Membre suppléant	CGT	

1) Nous revenons sur nos questions n° 4 de mai et juillet et n°6 du mois d'aout concernant la réclamation de M. Mamoutou DJIRE. Il aurait fait entre le 1er juillet et le 31 décembre 2018 193.98 heures supplémentaires et on ne lui en a payé que 169.95.

*Vous nous aviez répondu que La Direction étudiera à nouveau le dossier de Monsieur DJIRE sur Septembre 2019, une réponse sera transmise à la prochaine réunion DP.*

- La CFTC souhaite savoir ou vous en êtes dans ce dossier qui dure depuis un bout de temps.

Un nouveau point a été réalisé comme convenu concernant le problème de Monsieur DJIRE. Nous confirmons que toutes les heures ont bien été payées. Un décompte détaillé à été présenté au cours de la réunion des délégués du personnel

2) M. MEIZINE Amer aurait eu des congés non payés. On lui aurait répondu, le 16 septembre dernier quand il s'est déplacé au siège pour avoir des explications, que ses congés n'avaient pas été accordés. M. MEZINE avance qu'il aurait écrit à son responsable et que les deux mois de congés qu'il demandait lui aurait été accordé.

- La CFTC souhaiterait en savoir davantage pour ce dossier.

Monsieur MEIZINE a fait une demande de congés payés en date du 3 avril 2019. Conformément à l'accord sur les congés payé en vigueur au sein de l'entreprise Challancin Prévention Sécurité, une réponse négative a été apportée à Monsieur MEIZINE sous un mois, soit le 14 avril 2019.

**3) Recherches et propositions de reclassement de Monsieur Khelifa BELKHODJA par la Société Challancin Prévention Sécurité**

Information des élus sur l'état du dossier. Les pièces justificatives (fiche de présentation et liste des postes vacants) ont été remises aux délégués du personnel lors de la séance.

A l'issue des discussions, les délégués du personnel présents rendent un avis sur l'absence de propositions de reclassement au regard des conclusions écrites du médecin du travail et des indications qu'il a formulé sur l'aptitude à Monsieur Khelifa BELKHODJA.

Aucun des postes vacants ne peuvent lui être proposés.

Les élus n'ayant pas de questions supplémentaires il est procédé au vote.

Êtes-vous pour ou contre l'impossibilité de reclassement de Monsieur Khelifa BELKHODJA au vu de l'absence de poste compatible avec l'avis d'inaptitude et les préconisations du médecin du travail ?

- favorable (nombre de voix) : 1

- défavorable (nombre de voix) : 0

- abstention (nombre de voix) : 0